



Conseil municipal

Séance du 07 mars 2024

Liste des délibérations

| N° délibération | Objet | Vote |
|-----------------|--|-----------------------|
| 2024-08 | Approbation des modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat de la commune de Lamure-sur-Azergues avec la COR | Accepté à l'unanimité |
| 2024-09 | Accessibilité de l'école – Bureau de contrôle : Analyse des offres | Accepté à l'unanimité |
| 2024-10 | Budget communal : Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2023 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-11 | Budget communal : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-12 | Budget communal : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé au titre de l'année 2024 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-13 | Budget lotissement : Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2023 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-14 | Budget lotissement : Affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-15 | Budget annexe lotissement : Vote du budget primitif 2024 | Accepté à l'unanimité |
| 2024-16 | Délibération instaurant la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle | Accepté à l'unanimité |
| 2024-17 | Délibération acceptant le devis pour l'entretien de la salle pluraliste | Accepté à l'unanimité |
| 2024-18 | Délibération renouvelant le contrat ARG Solutions | Accepté à l'unanimité |
| 2024-19 | Délibération instaurant une tarification pour l'entretien des locaux notamment la salle pluraliste | Accepté à l'unanimité |

Liste publiée sur le site internet le 04/04/2024
Affichage de la présente liste le 04/04/2024

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-08

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 11 |
| Nombre de pouvoirs : | 04 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
 Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)
 Lucie BIESE (pouvoir à William CHERMETTE jusqu'à son arrivée)
 Valérie CAULE (pouvoir à Laurent RIGOUDY jusqu'à son arrivée)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : Approbation des modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat de la commune de Lamure-sur-Azergues avec la COR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le Programme d'Intérêt Général (PIG) relatif à l'amélioration de l'habitat de la COR.

Ce nouveau dispositif prévoit un abondement optionnel aux aides de la COR « ravalement de façades » par les communes.

Le service de « Plateforme Locale de la Rénovation de l'Habitat privé » de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien a pour objectifs de soutenir, la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et les ravalements de façades dans l'habitat privé. Elle contribue également à répondre aux objectifs de revitalisation des centres-bourgs que s'est fixée la COR, dans le cadre des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) et du Programme d'intérêt général (PIG) en cours sur l'ensemble de son territoire.

Un accompagnement technique et administratif est proposé aux habitants de la COR pour les encourager et les aider dans leur projet de rénovation de leur habitat. La COR leur apporte aussi une aide financière sous forme de subventions. Pour toutes informations, les habitants sont invités à joindre la plateforme au 04 74 05 51 13.

Pour accentuer la dynamique, la commune de Lamure-sur-Azergues a décidé d'abonder l'aide de la COR. Les aides de la commune se basent sur les critères COR définis dans le cadre :

- du règlement d'attribution des aides au ravalement de façades.
 R6_FACADES_TOUT PUBLIC



Les aides de la commune de Lamure-sur-Azergues sont attribuées dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles allouées.

La COR se charge de l'instruction et des demandes de paiements auprès de la commune de Lamure-sur-Azergues aux aides au ravalement de façades.

Monsieur le Maire propose d'abonder à hauteur de 50 % des aides de la COR avec une enveloppe annuelle de 3 000 € pour l'ensemble de la commune (pas de périmètre défini) pour le ravalement des façades.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 15 VOIX POUR**

- **APPROUVE** les modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat de la commune de Lamure-sur-Azergues pour le ravalement des façades ;
- **DÉCIDE** d'abonder à hauteur de 50 % aux aides de la COR pour le ravalement des façades ;
- **DÉTERMINE** une enveloppe annuelle de 3 000 € ;
- **DIT** que cette aide s'applique sur l'ensemble de la commune de Lamure-sur-Azergues ;
- **S'APPLIQUE** à compter de la présente délibération avec effet rétroactif pour les travaux réalisés au cours de l'année 2023.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP chaque année.
- **MANDATE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-09

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : Accessibilité de l'école – Bureau de contrôle : Analyse des offres

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'accessibilité et de réhabilitation de l'école présenté lors de la séance de conseil municipal du 08 février dernier. Pour la réalisation de ces travaux, une consultation, par mail a été lancée le 02 février 2024 pour le choix du cabinet de contrôle ; les missions sollicitées sont : Contrôle technique et SPS. Quatre cabinets ont répondu favorablement et ont proposé les conditions ci-après :

| | Contrôle technique Prix HT | PRIX TOTAL HT | Mission SPS Prix HT | PRIX TOTAL HT | COÛT TOTAL HT | CLASSt |
|----------------|---|--|---------------------------|--|--------------------------------|------------------|
| Bureau Veritas | 4 900,00 € + 800,00 € (missions optionnelles) | 5 820,00 € (dont 120 € gestion administrative) | 1 023,75 € | 1 103,75 € (dont 80,00 € gestion administrative) | 6 923,75 € | 1er |
| Alpes Contrôle | 7 900,00 € | 8 400,00 € (avec missions optionnelles) | Pas chiffré | | 8 400,00 € sans mission SPS | 3 ^{ème} |
| Socotec | 3 580,00 € + 380,00 € | 3 960,00 € | 4 260,00 € | 4 260,00 € | 8 220,00 € | 2 ^{ème} |
| DEKRA | 9 500,00 € | 9 500,00 € | 6 851,25 € | 6 851,25 € | 16 351,25 € | 4 ^{ème} |

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 069-216901074-20240307-2024_09-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **À L'UNANIMITÉ, soit 15 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** de retenir le cabinet de contrôle Bureau Veritas pour un prix HT de 5 820,00 € ;
- **RETIENT** que la prestation : Contrôle technique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.comRépublique Française
Liberté Egalité FraternitéExtrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-10

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 14 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : BUDGET COMMUNAL : Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2023

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement au 01/01/2022 : | 100 000.00 € |
| Recettes de l'année : | 935 700.31 € |
| Dépenses de l'année : | 705 161.11 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | 230 539.20 € |

Résultat de clôture de fonctionnement 330 539.20 €

| | |
|--|---------------|
| Résultat d'immobilisation au 01/01/2022 : | 234 658.06 € |
| Recettes de l'année : | 278 783.10 € |
| Dépenses de l'année : | 447 434.07 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | -168 650.97 € |

Résultat de clôture d'immobilisation 66 007.09 €

PAR 14 VOIX POUR, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023
- **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, par le Service de Gestion Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240307-2024_11-DE

69107

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc DESPLACES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 330 539.20 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 15 |

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

| | |
|--|--------------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 230 539.20 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 100 000.00 € |
| C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | 330 539.20 € |
| <u>D Solde d'exécution d'investissement</u> | 66 007.09 € |
| <u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u> | 30 000.00 € |
| Besoin de financement F | =D+E 0.00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H 330 539.20 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | 200 000.00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | 130 539.20 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | 0.00 € |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la transmission , le 07/03/2024 et de la publication le 07/03/2024.

A LAMURE-SUR-AZERGUES, le 07/03/2024.



Le Maire,
Marc DESPLACES

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-12

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : BUDGET COMMUNAL : Versement de subventions aux associations et personnes ou organismes de droit privé au titre de l'année 2024

Monsieur le Maire propose d'établir un prévisionnel pour les différentes associations et personnes ou organismes de droit privé les subventions suivantes :

| | |
|---|--------------------|
| MFR DES 4 VALLÉES | 120.00 € |
| CFA DE CHAUMONT | 60.00 € |
| AGIVR | 150.00 € |
| DOUCEUR DE VIVRE | 300.00 € |
| DOUCEUR DE L'HÊTRE | 100.00 € |
| SOLIDARITÉ FEMME BEAUJOLAIS | 200.00 € |
| LE RENOUVEAU LAMURIEN | 500.00 € |
| FILS D'AZERGUES | 550.00 € |
| ECHO DE ST NIZIER La Fanfare | 300.00€ |
| ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE ECOLE | 250.00 € |
| LES ANCIENS COMBATTANTS | 250.00 € |
| ADHA | 1 400.00 € |
| Vivre en Haut Beaujolais (convention COR) | 9 136.60 € |
| HVA Culture (convention COR) | 2 885.90 € |
| TOTAL | 16 202.50 € |

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240307-2024_12-DE



Le conseil municipal par À L'UNANIMITÉ, soit 15 VOIX POUR

- ↪ **VALIDE** le tableau prévisionnel de subventions pour l'année 2024,
- ↪ **DIT** que cette liste est non exhaustive,
- ↪ **DIT** que les crédits seront prévus au BP 2024 – imputation 65748.

**Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Le Maire
Marc DESPLACES**



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-13

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : 15 | |
| Nombre de conseillers présents : 13 | |
| Nombre de pouvoirs : 02 | |
| Nombre de votants : 14 | |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT : Approbation du compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable et du compte administratif 2023

Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Le conseil municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 4. VU la création de ce budget sur l'exercice 2023 et aucun résultat sur l'exercice 2022,

Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

| | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement au 01/01/2022 : | 0 € |
| Recettes de l'année : | 353 428.67 € |
| Dépenses de l'année : | 353 428.94 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | 0.27 € |

Résultat de clôture de fonctionnement 0.27 €

| | |
|--|--------------|
| Résultat d'immobilisation au 01/01/2022 : | 0 € |
| Recettes de l'année : | 325 000.00 € |
| Dépenses de l'année : | 352 688.67 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | -27 688.40 € |

Résultat de clôture d'immobilisation -27 688.40 €

PAR 14 VOIX POUR, le conseil municipal (monsieur le maire s'est retiré lors du vote)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023
- **DÉCLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, par le Service de Gestion Comptable visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



69107

Code INSEE

COMMUNE DE LAMURE SUR AZERGUES

Commune

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240307-2024_14-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc DESPLACES, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,27 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |
| VOTES : Contre | 0 |
| Pour | 15 |

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,27 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 0,00 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **0,27 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -27 688,67 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

| | | |
|---|------|--------|
| Besoin de financement F | =D+E | 0,00 € |
| AFFECTATION = C | =G+H | 0,27 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | 0,00 € |
| 2) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | 0,27 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | | 0,00 € |

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Marc DESPLACES, Maire, compte tenu de la transmission, le 07/03/2024 et de la publication le 07/03/2024.

A LAMURE-SUR-AZERGUES, le 07/03/2024.



Le Maire,
Marc DESPLACES

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française

Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-15

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire développe par chapitre aux membres du conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget annexe lotissement.

Après avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2024 s'établissant ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 924 682,67 €
- Recettes : 954 782,94 €

La section de fonctionnement est en suréquilibre de 30 100,27 € par les recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Section d'investissement

- Dépenses : 702 371,34 €
- Recettes : 702 371,34 €

La section d'investissement s'équilibre pour un montant en dépenses et en recettes à 702 371,34 €.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer et à se prononcer sur son adoption.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 15 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION**

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe Lotissement tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-16

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE - Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Vu le code général de la fonction publique et, notamment, les articles L.4, L.712-1, L.712-13, L.713-2 et L.714-4 ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 février 2024,

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle,

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs pouvant mettre en place cette prime sont les collectivités et les établissements mentionnés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'État et relevant de l'article L. 5 du même code.

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1^{er} du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1^{er} de la loi du 16 août 2022 (*prime « partage de la valeur »*),
- Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.

Les montants

Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, les montants applicables seront les suivants :

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret | Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement |
|--|---|--|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 800 € | 560,00 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 700 € | 490,00 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 600 € | 420,00 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 500 € | 350,00 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 400 € | 280,00 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 350 € | 245,00 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 300 € | 210,00 € |

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Par ailleurs il est décidé de déterminer un montant plafond à 70 % du montant maximum fixé.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 069-216901074-20240307-2024_16-DE



Les modalités de versement

La prime est versée par la collectivité territoriale employe et rémunère l'agent au 30 juin 2023. Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une fraction, pour un versement total effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, sauf la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Après avoir délibéré, le Conseil décide À L'UNANIMITÉ :

- d'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus.
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
- de prévoir les crédits correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
 Télécopie : 04 74 03 04 73
 e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
 Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
 Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-17

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
 Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGAUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
 Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : ACCEPTATION DU DEVIS POUR ENTRETIEN SALLE PLURALISTE

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils se positionnent sur le devis présenté pour l'entretien des tables et éventuellement locaux de la salle pluraliste.

Il est proposé les prestations suivantes :

- Nettoyage du couloir et des sanitaires 67.00 € HT 80,40 € TTC
- Balayage et lavage à l'auto-laveuse du gymnase 85.00 € HT 102.00 € TTC
- Nettoyage, désinfection et rangement des tables
 sur chariot 85.00 € HT 102.00 € TTC

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal À L'UNANIMITÉ soit 15 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION

- **VALIDE** la proposition financière pour les interventions suivantes :
 - o Balayage et lavage à l'auto-laveuse du gymnase à 85.00 € HT
 - o Nettoyage, désinfection et rangement des tables à 85.00 € HT
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents relatifs au devis présenté.

Pour extrait certifié conforme,
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
 Marc DESPLACES



LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com



République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-18

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : 15 | |
| Nombre de conseillers présents : 13 | |
| Nombre de pouvoirs : 02 | |
| Nombre de votants : 15 | |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACHEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : RENOUELEMENT DE CONTRAT ARG SOLUTIONS

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils se positionnent sur le renouvellement du contrat ARG Solutions – État Civil du 01/01/2024 au 31/12/2024, pour un montant annuel 426,16 € HT – durée du contrat 36 mois.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 15 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION**

- **VALIDE** le renouvellement de contrat aux conditions fixées ci-dessus.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents relatifs au renouvellement du contrat.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES

LAMURE-SUR-AZERGUES



Téléphone : 04 74 03 02 71

Télécopie : 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

République Française
Liberté Egalité Fraternité

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024-19

Séance ordinaire du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de Lamure-sur-Azergues, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DESPLACES, Maire.

| | |
|---|----|
| Date de convocation : 01/03/2024 | |
| Nombre de conseillers en exercice : | 15 |
| Nombre de conseillers présents : | 13 |
| Nombre de pouvoirs : | 02 |
| Nombre de votants : | 15 |

Présents : Marc DESPLACES – Philippe MARTHINET – Patricia DUMORD – William CHERMETTE – Valérie CAULE (arrivée 19h30) – Nicolas FACKEURE – Paul NICOLAS – Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Valérie MARTORANA – Laurent RIGOUDY – Bernard ROSSIER, Lucie BIESSE (arrivée à 19h40)

Pouvoirs : Angélique DESSAIGNE (pouvoir à Didier DAILLY)
Isabelle VINCENT-MARTIN (pouvoir à Patricia DUMORD)

Secrétaire de séance : William CHERMETTE

OBJET : SALLE PLURALISTE – FACTURATION ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se positionner sur la fixation d'un tarif destiné aux usagers de la salle (particuliers et associations) lors des manifestations, pour l'entretien des locaux et le nettoyage, désinfection et rangement des tables. En effet, la commune fait appel à un prestataire et souhaite une participation financière. Il est proposé de fixer un tarif de 204.00 € en plus des tarifs actuels proposés, lors de la location de ladite salle.

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal **À L'UNANIMITÉ soit 15 VOIX POUR dont 2 VOTES PAR PROCURATION**

- **FIXE** la participation financière de 204.00 € pour la prestation de nettoyage réalisée par un service extérieur.
- **DIT** que cette mesure est applicable à compter du 1^{er} avril 2024.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les documents.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Marc DESPLACES

